

"Accordez-moi la grâce de ne jamais vous offenser aucunement, et, après avoir profité ici-bas de votre présence eucharistique, d'aller jouir avec Marie de votre éternelle et bienheureuse présence au ciel. Ainsi soit-il."

Le 18 mars 1909, parut un Décret du saint Office, étendant à perpétuité cette concession d'indulgence de 300 jours, une fois le jour, applicable aux âmes du purgatoire, à tous les fidèles de l'univers qui auront récité cette prière, dévotement et d'un cœur au moins contrit, devant le Saint Sacrement.

---

## Bénédiction de l'église du T. S. Sacrement, à Québec.

---

Par S. G. Mgr Roy, administrateur de Québec.

---

Les hauteurs de Sainte-Foy ont été le théâtre d'un événement religieux important; le 19 décembre dernier S. G. Mgr P.-E. Roy archevêque de Séleucie et administrateur du diocèse, a fait la bénédiction de l'église du Très Saint Sacrement, que S. E. le cardinal Bégin a confiée aux RR. Pères de la Congrégation du T. S. Sacrement, il y a à peine trois mois. Sa Grandeur était assistée des RR. PP. Arthur Letellier, S.S.S., supérieur de la maison de Montréal, et Fernando Gaudet, S.S.S., supérieur de la maison de New-York. Un nombreux clergé accompagnait Sa Grandeur Mgr l'Administrateur. On remarquait: Mgr François Pelletier, supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval, Mgr C.-O. Gagnon, sous-directeur de l'Action Sociale Catholique, MM. les abbés C.-N. Gariépy, assistant-supérieur du Séminaire, A Boulet, procureur du Collège Ste-Anne de la Pocatière, C. Lemieux, directeur des ecclésiastiques au Collège de Lévis, H. Scott, curé de Sainte-Foy, L.-P. Delisle, curé de la Rivière Ouelle, Eustache Maguire, curé de Sillery, les RR. PP. J. Lalande, S.J., curé de Notre-Dame du Chemin, et Albert, franciscain, du Couvent de Québec,